

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021**

**Le Conseil, DECIDE :**

**DE CONSTITUER** une provision pour risques pour un montant de **1100 € pour le budget Assainissement**, compte tenu du risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes.

**D'ADOPTER** la décision modificative n°1, du budget annexe assainissement, suivante :

+ 1 100 € au compte 6817 (dotations aux dépréciations des actifs circulants)

- 1 100 € au compte 61523 (entretien, réparation réseau)

Afin de constituer la provision pour créance douteuse et passer les écritures comptables qui conviennent.

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de GRDF qui regroupe les chiffres clés du réseau de gaz sur la commune de Bray-Saint Aignan.

**D'AUTORISER** Mme le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du « Val de Sully » afin d'obtenir un soutien financier dans l'aboutissement du projet d'investissement d'ensemble d'intérêt général suivant : aménagement et extension d'un bâtiment en boulangerie dans le centre bourg.

**D'APPROUVER** le choix de l'emplacement du projet de la future école au centre bourg de Bray.

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire :

**Informe**

qu'un contrat sur 4 ans pour les **Illumination de Noël** a été signé avec la société OTEC.

que des travaux se déroulent actuellement **au niveau des feux tricolores pour changer le système de programmation.**

Que le **repas des aînés** s'est bien passé avec une participation de 62 personnes. La distribution des colis pour les personnes qui n'ont pas pu assister à ce repas aura lieu le samedi 11 décembre 2021.

Qu'une formation à l'utilisation des **défibrillateurs** est organisée le jeudi 28 octobre à 17 h.

Que la cérémonie du 11 novembre aura lieu et qu'elle débutera à 11 h00.

Que la remise des récompenses pour les **maisons fleuries** est fixée au vendredi 10 décembre à 18 h 30 à la salle Chaîneau.

**Sylvie VALESI FANON** expose l'installation du Conseil Municipal des enfants et annonce que son maire a été élu le vendredi 15 octobre.